



## COMPTE RENDU DU LUNDI 25 MARS 2024

Le 25 mars 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire.

### Étaient présents :

Mme Muriel PERRAS JUPIN, Mme Nathalie VREVEN PETIT, M. Jean-Luc PARIS, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Paul DRÉVILLE, M. Sylvain CHARBONNELLE, Mme Delphine STURARO, Mme Sophie CARRARA, M. Éric TORIO, M. Daniel ANTOINE, Mme Delphine DELAMOTTE, M. Éric FARDEL.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Patricia FIGUEIREDO (Pouvoir à Mme Nathalie VREVEN PETIT)  
M. Jean-Luc PARIS (Pouvoir à M. Jean-Paul DREVILLE) arrivée à 19H40.  
Mme Véronique DROBNJAK (Pouvoir à Mme Isabelle DEFRANCE)  
M. Michel DATIN, M. Marian BEURAIN, Mme Stéphanie HERBEZ, Mme Isabelle ALVES DOS SANTOS, Mme Josiane BRILLANT.  
Secrétaire élue : Mme Nathalie VREVEN PETIT.

### I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 MARS 2024 :

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune

Adopté à l'unanimité des membres présents

### II. CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE D'EAU POTABLE – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DU CONTRAT :

Délibération n°06056224018

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### III. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 :

#### -SERVICE EAU

Délibération n°06056224022

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

#### -ASSAINISSEMENT

Délibération n°06056224023

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### IV. VOTE SURTAXE EAU :

Délibération n°06056224024

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### V. VOTE SURTAXE ASSAINISSEMENT :

Délibération n°06056224025

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### VI. DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES MUTUALISES :

Délibération n°06056224027

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### VII. DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES STADE DE FOOTBALL PHASE 2:

Délibération n°06056224028

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### VIII. IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES :

Délibération n°06056224029

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### IX. MODIFICATION DU PLU :

#### -Intégration des clôtures en treillis + hauteur :

#### -Zone Artisanale des cornouillers :

Délibération n°06056224030

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

### III. BUDGET COMMUNAL :

#### -Approbation du compte administratif 2023

Délibération n°06056224019

Rapporteur Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller municipal délégué

Voté sous la présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller délégué et doyen d'âge.

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

#### -Approbation du compte de gestion du percepteur 2023

Délibération n°06056224020

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre.

#### -Affectation du résultat 2023

Délibération n°06056224021

Rapporteur Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller municipal délégué

Voté sous la présidence de Monsieur Daniel ANTOINE, Conseiller délégué et doyen d'âge.

Adopté à 13 voix pour et 0 contre.

### XII. INFORMATION DIVERSES ET QUESTIONS ORALES :

Rapporteur : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire de la commune.

Séance levée à 20h30.

Le Maire,  
Muriel PERRAS JUPIN

